

République Française
Département SEINE ET MARNE
BRIE DES RIVIERES ET CHATEAUX

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 22/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
55	41	51

Vote
A l'unanimité
Pour : 51
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Avril à 18:30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur POTEAU Christian, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers le 16/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Communauté de Communes et publiés sur le site internet de la CCBRC le 16/04/2026.

Présents : Mme LUCZAK Daisy Vice-Présidente, Mmes : ANESA Françoise, BALLABENE Sandra, BOISGONTIER Béatrice, CASIER PATRICIA, DELENIN Christine, DESNOYERS Monique, DUMENIL Stéphanie, EMARRE Martine, GUILLOU Sylvie, HELLIAS Aline, JURATOVAC Maria, PONSARDIN Catherine, RIBERT Nathalie, VERHAEGHE Cindy, VIBERT Nicole, MM : ANTHOINE Emmanuel, BELFIORE Élio, BISCUIT Laurent, BOUNICHOU Gauthier, CASSARD Philippe, DE VIENNE Tanguy, DI PIERDOMENICO Gino, DUFOR Philippe, FOUCAULT Alain, GERMAIN Eric, GERMAIN Jean-Luc, GROSLEVIN Gilles, LE MÉE Jean-Yves, MATÉOS Pascal, MOTTE Patrice, RACINE Pierre, REMOND Bruno, ROSSIGNEUX Gilles, SAINT-JALMES Patrice, SAOUT Louls Marie, SIRERA Manuel, VENANZUOLA François, VERHEYDEN Matthieu, VIOLETTE Jean-Luc, WOCHENMAYER Jonathan
Suppléant(s) : JURATOVAC Maria (de M. CEDILLE Nicolas)

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : GAVARD Nadine à Mme EMARRE Martine, JANKOWSKI Valérie à M. VIOLETTE Jean-Luc, KUBIAK Françoise à Mme HELLIAS Aline, LOPES Alexandra à Mme PONSARDIN Catherine, MAUGERE Marie à Mme LUCZAK Daisy, PASQUET Hélène à Mme BALLABENE Sandra, TAMATA-VARIN Marième à M. GERMAIN Jean-Luc, TORCOL Patricia à M. BELFIORE Élio, MM : GOMES Johan à M. GROSLEVIN Gilles, KARAR Franck à M. ROSSIGNEUX Gilles
Excusé(s) : M. CEDILLE Nicolas

Absent(s) : MM : CHRISMENT Jérémie, LAGÜES-BAGET Yves

A été nommé(e) secrétaire de séance : M. BELFIORE Élio

2026_115 – CFU Budget Principal - Année 2025

Le Président, Christian POTEAU, remet la présidence à Daisy LUCZAK, première Vice-Présidente et quitte la salle.

Vu les statuts de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment l'article L 2121-31 relatif au compte administratif et au compte de gestion,



Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982, notamment son article 9 modifié par l'article 48 du décret 92- 125 du 6 février 1992,

Vu les budgets primitif, supplémentaire et décisions modificatives de l'exercice 2025,

Vu le CFU 2025 du budget principal de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, et son rapport de présentation,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Il est proposé au Conseil communautaire d'adopter le Compte Financier Unique 2025 du budget principal défini comme suit :

En €	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent	Dépense ou Déficit	Recette ou Excédent
Réalisations de l'exercice	1 899 820,98	2 607 598,67	19 176 683,24	20 197 729,28	21 076 504,22	22 805 327,95
Résultats de l'exercice		707 777,69		1 021 046,04		1 728 823,73
Reports année antérieure	618 867,42			1 676 706,74	618 867,42	1 676 706,74
Résultats de clôture		001 88 910,27		2 697 752,78		2 786 663,05
Restes à réaliser	206 000,40	107 231,72			206 000,40	107 231,72
Total Cumulé	2 724 688,80	2 714 830,39	19 176 683,24	21 874 436,02	21 901 372,04	24 589 266,41
Résultat Définitif	1068 9 858,41			2 697 752,78		002 2 687 894,37
	Déficit Investissement			Capacité de financement		Excédent de CA

Le CFU fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de la section de fonctionnement : 1 021 046,74 €
- Résultat de la section d'investissement : 707 777,69 €
- Résultat de l'exercice : 1 728 823,73 €
- Résultat de clôture : 2 786 663,05 €

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que dans les séances où le compte financier unique du Président est débattu, le conseil communautaire élit son président. Dans ce cas, le Président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Président a quitté la séance et le Conseil communautaire a siégé sous la présidence de Madame Daisy LUCZAK première Vice-Présidente pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Communautaire hors de la présence de Monsieur le Président :

ADOpte le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la délibération

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour copie conforme :
Au Châtelet-en-Brie, le 23/04/2026
Le Président,
Christian POTEAU

Le Secrétaire de séance,
M. BELFIORE Élio



La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux, étant précisé que celle-ci dispose d'un délai de 2 mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet conformément à l'article L.231-4 du code des relations entre le public et l'administration. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois. La saisine du Tribunal Administratif peut s'effectuer par voie dématérialisée par l'application Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le 24/04/26



ID : 077-200070779-20260422-2026_115-BF